

Paris, le 8 avril 2008 - n°84/D130

Compte rendu de la onzième réunion du groupe de travail Cnis sur les indicateurs d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi 17 mars 2008

Présents

Hélène ALEXANDRE APEC
Patrick AUBERT INSEE
François AVENTUR ANPE
Jean-Louis BESNARD UNSA
Michel CEZARD INSEE
Pierre CONCIALDI IRES

Jean-Baptiste de FOUCAULD IGF MIN ECONOMIE FINANCES EMPLOI

Jacques FREYSSINET CEE
Annie GAUVIN ANPE
Jean-Pierre GUENANTEN MNCP
Sylvain JOUETTE EUROSTAT

Annick KIEFFER CNRS CENTRE M HALBWACHS

Sylvie LAGARDE **INSEE** Christine LAGARENNE **DARES** Nadine LEGENDRE **CNIS** Odile MENNETEAU **MEDEF** René PADIEU **SFDS** Nicolas PROKOVAS CGT Marie REYNAUD **DARES** Paul SANTELMANN **AFPA** Sylvette UZAN CHOMAT FSU

Excusés

Jean-Paul BLOUARD UNEDIC
Etienne DEBAUCHE DARES
Séverin PRENE CFDT
Sophie SAGLIO CGT FO

Après la remarque, traditionnelle, d'un membre du groupe qui regrette le caractère non nominatif du compte rendu, le projet de compte rendu de la séance précédente sur l'apport du recensement à la mesure du chômage et de l'emploi et sur la qualité de l'emploi est adopté.

Quatre points sont à l'ordre du jour de cette 11ème séance : le taux de chômage et les indicateurs complémentaires du système statistique européen, les offres d'emploi de l'ANPE, un chiffrage du nombre de personnes en emploi souhaitant un autre emploi, ou souhaitant travailler plus ou moins d'heures, l'avancement du rapport du groupe de travail. Le point prévu sur la notion de précarité de l'emploi a été remis à la séance suivante.

1/ Taux de chômage et indicateurs complémentaires dans le système statistique européen

La présentation est faite par Sylvain Jouhette d'Eurostat. Le diaporama figure en annexe. Le débat a d'abord porté sur les modalités de publication. Tous les indicateurs sont présentés sur une base annuelle, le taux d'emploi et le taux de chômage l'étant sur une base trimestrielle également (le taux de chômage est aussi fourni à un rythme mensuel, à la demande de la BCE). Il existe deux communiqués de presse annuels : l'un sur les indicateurs issus des enquêtes Emploi, l'autre porte sur la « réserve d'emploi », c'est-à-dire les inactifs. Par ailleurs, dans ses publications, la DG Emploi de la Commission Européenne fournit un certain nombre de statistiques sur les aspects particuliers de la politique européenne.

Un membre du groupe demande quelle est la raison des choix d'Eurostat pour l'interprétation de la recherche active d'emploi. Dans le cas français, l'INSEE a modifié son interprétation pour retenir celle d'Eurostat (décembre 2007). Un autre membre estime qu'il est difficile d'observer les pratiques indépendamment du contexte de recherche d'emploi national. S. Jouhette répond que retenir une démarche administrative dans les démarches de recherche active présente deux inconvénients : si la nature de la démarche administrative change, la cohérence temporelle de la définition n'est pas assurée ; en outre, les démarches administratives sont différentes selon les pays (une agence comme l'ANPE n'existe pas en Grèce et en Italie), ce qui rend ce critère non comparable au niveau géographique. Il estime que les données administratives fournissent des informations sur le fonctionnement du SPE (utiles par exemple pour « l'activation » des demandeurs d'emploi) et pas directement sur le chômage. En tout état de cause, si le maintien de l'inscription à l'ANPE¹ implique plusieurs démarches, telles que la rencontre d'un conseiller, le demandeur d'emploi sera considéré comme recherchant activement un emploi (les deux critères coïncideront). Sur la borne de 1 heure de travail pour être considéré en emploi, S. Jouhette indique que cette borne n'est pas forcément satisfaisante, c'est pourquoi il est indispensable d'avoir des indicateurs complémentaires.

Un membre du groupe demande quelle est la position d'Eurostat sur le taux de chômage de longue durée, qui est peu utilisé en France. S. Jouhette indique que cet indicateur est produit depuis longtemps par Eurostat (ancienneté du chômage supérieure ou égale à 12 mois). Cet indicateur correspond à une photographie et doit être complété par des indicateurs de transition.

Eurostat a le souhait de faire des publications régulières sur des indicateurs complémentaires, notamment à propos du sous emploi, car il deviendra possible de relancer les travaux maintenant que tous les Etats-membres disposent d'une enquête Emploi harmonisée. Dans le passé l'indicateur de sous emploi a soulevé beaucoup de questions entre les Etats-membres. Une Task Force va prochainement revenir sur ces sujets.

Un membre du groupe demande quelle était la nature des discussions entre les pays sur le sous emploi. Selon S. Jouhette, les pays redoutaient qu'Eurostat produise un indicateur qui n'existait pas au niveau national. De plus, il y avait un problème de comparabilité entre les différentes enquêtes nationales. Il estime qu'on pourrait faire au niveau européen ce qui est réalisé maintenant en France.

Un autre participant demande quels sont les projets d'Eurostat pour mensualiser le taux de chômage. S. Jouhette répond que la mensualisation ne sera pas imposée aux Etats. Il rappelle que c'est la BCE

¹ L'inscription à l'ANPE est toujours considérée par l'INSEE comme une démarche active. C'est le **maintien** sans autre démarche qui ne l'est plus.

qui souhaite cette périodicité pour la zone Euro. Il indique que les données administratives ne peuvent pas servir pour calculer un taux de chômage mensuel. Les méthodes de mensualisation sont différentes d'un pays à l'autre. Eurostat envisage de construire un échantillon mensuel représentatif au niveau européen à partir d'échantillons nationaux partiels. Ce projet présente d'importantes difficultés (techniques et financières).

Un participant demande quelles sont les réflexions à Eurostat sur les indicateurs de qualité de l'emploi, emploi décent, emploi convenable et sur la précarité de l'emploi. Il n'existe pas de publication dédiée à ces indicateurs mais les publications sur ce thème reprennent différents indicateurs existants. S'agissant de la précarité de l'emploi, S. Jouhette répond que cette notion renvoie à la nature du contrat de travail, dans l'optique recherche de flexicurité (quelles transitions après un contrat temporaire), ainsi qu'aux situations des travailleurs pauvres. Le taux de pauvreté au travail correspond aux personnes qui travaillent et qui ont un risque de pauvreté. On doit considérer la taille du ménage, le type de logement...Ces sujets relèvent plutôt du Comité de la protection sociale que du Comité de l'emploi.

2/ Analyse des offres d'emploi

Annie Gauvin a présenté une note de l'ANPE sur les offres d'emploi déposées à l'ANPE (annexe). Un intervenant fait remarquer que, si les nouvelles offres d'emploi ont un délai de satisfaction de 1,5 mois, à tout instant, en moyenne, 1/8 des offres enregistrées dans l'année sont en stock. Le rapprochement de ces données d'offres d'emploi et des demandes d'emploi peut être trompeur. Ce rapprochement est d'ailleurs souvent utilisé politiquement.

Le débat a fait apparaître, d'une manière générale, un grand besoin de clarification des statistiques, dont les concepts sont proches mais mal différenciés et les sources multiples. Les concepts sont les suivants :

- offres d'emploi non satisfaites,
- emplois vacants,
- emplois difficiles à pourvoir (difficultés de recrutement)
- tensions sur les métiers.

Les sources sont les suivantes (outre les données d'offres d'emploi de l'ANPE) :

- enquête Besoins en main d'œuvre (BMO) de l'Unedic (taux de réponse de l'ordre de 20%)
- enquête Acemo de la Dares
- enquête Repere de l'ANPE sur les difficultés de recrutement.

Le taux d'emplois vacants est calculé comme le nombre d'emplois vacants, estimé tous les trimestres par l'enquête Acemo à partir d'un échantillon d'entreprises de 10 salariés et plus du secteur privé, rapporté au nombre d'emploi dans l'ensemble des entreprises de 10 salariés et plus du secteur privé. La définition d'un emploi vacant est donnée de façon symétrique à celle du chômage au sens du BIT par Eurostat (emploi disponible pour lequel l'entreprise fait des recherches actives). Le résultat est fourni à Eurostat qui publie une moyenne européenne, aucune donnée n'étant publiée pour la France. En effet, cette estimation paraît faible au regard des offres d'emploi et de ce fait demande à être expertisée.

Plusieurs participants estiment qu'il serait d'un grand intérêt de mieux définir les notions, de façon à apporter plus d'éléments au débat. Un membre du groupe a proposé comme indicateur le stock d'offres d'emploi non satisfaites au bout de n mois. L'ANPE a répondu que les différences étaient grandes entre les offres (certaines peuvent être retirées par l'entreprise sans pourvoir le poste, certaines sont des offres de très courte durée, dans certains cas, l'entreprise anticipe beaucoup son recrutement, avant que l'emploi ne soit libéré). Il est difficile de faire apparaître les offres difficiles à pourvoir. Un autre membre du groupe estime qu'une étude sur ce qui rend une offre difficile à satisfaire serait très utile mais qu'en tirer des indicateurs actuellement est délicat.

Un participant fait remarquer que les offres non satisfaites sont un bon indicateur conjoncturel mais qu'il ne peut pas s'agir d'un indicateur structurel sur les rigidités du marché du travail. Un autre rappelle que, dans la courbe de Beveridge, on met en regard le taux d'emploi vacant et le taux de

chômage, ce qui permet de qualifier la baisse du chômage (le déplacement de cette courbe dans le temps montre que l'environnement structurel a changé).

Le Président récapitule la discussion en évoquant un certain nombre d'indicateurs qui pourraient être utiles :

- offres d'emploi non pourvues ;
- suivi d'une équation qui relie le stock d'offres d'emploi en début de période à celui en fin de période en mettant en évidence les nouvelles offres enregistrées durant la période (ce qui donnerait une image de la dynamique du marché du travail);
- offres d'emploi non satisfaites au bout de n mois (ce qui donnerait une indication des emplois qui posent des problèmes) ;
- les métiers en tension.

Plusieurs membres du groupe pensent qu'avec ce sujet des offres d'emploi, on est à la limite du mandat du groupe. Un membre du groupe estime que la multitude de publications non coordonnées pose un problème car de nombreuses données circulent sans qu'on sache totalement les situer les unes par rapport aux autres.

3/ Chiffrage du nombre de personnes souhaitant un autre emploi, ou souhaitant travailler plus ou moins d'heures

P. Aubert a présenté un diaporama sur les personnes en emploi souhaitant un autre emploi dans l'enquête Emploi (annexe). Les études sur ce thème se poursuivent à l'Insee et feront l'objet de publications dans les mois qui viennent.

Le Président remercie l'Insee d'avoir mené ces travaux intéressants tant sur le plan du droit des personnes que sur celui de l'analyse économique. De plus, ils comportent une proposition d'un indicateur synthétique (le nombre d'heures qui seraient potentiellement travaillées en plus par les personnes qui souhaiteraient travailler plus ou moins, y compris ou non les chômeurs).

Un membre du groupe considère que ce chiffrage illustre une dimension qualitative essentielle de l'emploi, avoir un emploi plus sûr, avoir un emploi mieux payé, etc. Il voudrait disposer de ces données de façon régulière. Il demande aussi qu'on hiérarchise les catégories pour ne pas avoir de doubles comptes par rapport au sous emploi. A l'opposé, un autre membre du groupe ne voit pas l'intérêt du tableau de la dernière page, et se demande aussi pourquoi additionner les parts des personnes voulant travailler plus d'heures et celles voulant travailler moins d'heures.

Le président voit dans ces chiffres un moyen d'appréhender l'emploi inadéquat en restant dans le cadre du BIT. A une question sur la bonne périodicité de publication de ces indicateurs, l'Insee répond que dans la publication actuelle, le public s'intéresse peu à l'information fournie sur les personnes en emploi recherchant un autre emploi. Cependant, d'un point de vue technique, il est possible de sortir l'information sur les personnes en emploi recherchant un autre emploi tous les trimestres.

4/ Projet de plan

Le Président et les rapporteurs ont présenté le projet de plan du rapport. Un participant du groupe pense qu'on ne pourra pas ne pas se positionner sur les débats récents sur l'évolution du chômage depuis quelques années (en référence au rapport IGF-Igas et à la crise qui l'a précédé).

Le Président note la demande mais pense qu'il est préférable dans notre rapport de parler plus de l'avenir que du passé. Les circonstances dans lesquelles le groupe de travail a vu le jour seront naturellement rappelées.

Un membre du groupe demande que le projet de rapport soit envoyé plus à l'avance aux participants que ne l'ont été les derniers documents. Ce qui sera fait.

Un participant note que l'architecture d'ensemble semble convenir (5 chapitres) et qu'il n'y a pas de lacunes. Il souligne que la dimension dynamique des indicateurs est importante pour le groupe de

travail, et doit être abordée en tant que telle, avant la quatrième partie qui présente les indicateurs. Le dernier chapitre sur les modalités et les règles de diffusion sera l'occasion de mettre l'accent sur les problèmes à l'origine du groupe. Un autre membre propose qu'on approuve l'Insee et la Dares dans leur projet de publication périodique sur l'évolution du marché du travail au cours des dernières années. Les aspects relatifs à la déontologie et à l'indépendance des statisticiens seront à évoquer. Cela concerne à la fois les producteurs de données et les journalistes.

Un intervenant propose qu'on aborde les questions locales dans la 4^{ème} partie. Un autre membre du groupe rappelle que les questions locales peuvent être différentes de celles qui se posent au niveau national. Il suggère qu'à l'image du groupe de travail sur les inégalités, notre groupe donne un maximum d'indications sur la comparabilité des données entre niveaux (national et local), mais laisse aux acteurs locaux la responsabilité de répondre aux questions qu'ils se posent.

Le Président conclut la séance en présentant l'ordre du jour de la prochaine séance :

- Bouclage de la population active (Insee)
- Indicateurs de récurrence sur les listes de l'ANPE
- Notion de précarité et indicateurs
- Questions locales
- Indicateurs synthétiques